

DÉLIBÉRATION n° 2024/044

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Robert MONZANI, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : - Budget Assainissement - Affectation des résultats 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	905 712,70 €
RECETTES	1 104 175,29 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	198 462,59 €

Résultat antérieur	152 635,04 €
Résultat cumulé à affecter	351 097,63 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	800 954,01 €
RECETTES	681 612,33 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 119 341,68 €

Résultat antérieur	83 520,16 €
--------------------	--------------------

Résultat cumulé - 35 821,52 €

RAR Dépenses	179 344,94 €
RAR Recettes	11 106,30 €
Solde des RAR	-168 238,64 €

Résultat cumulé avec RAR - 204 060,16 €



- après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :



INSCRIPTIONS BUDGET 2024

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	35 821,52 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	204 060,16 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	147 037,47 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	179 344,94 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	11 106,30 €

Le secrétaire,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 27 février 2024